Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/125

DECISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

MUSÉE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE VENTE D'UN CATALOGUE EXPOSITION "EDOUARD PIGNON"

7. 6 - Contributions Budgétaires

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-2°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Commune voté le 17 Décembre 2021,

Vu l'inscription à l'Article 7088 - Fonction 3 - Sous-Fonction 322 du Budget,

Considérant qu'à l'occasion de l'exposition temporaire intitulée "Edouard Pignon, Œuvre gravé et lithographié" au Musée du Dessin et de l'Estampe Originale, du 9 Juillet au 23 Décembre 2022,

Vu l'édition de catalogues raisonnés "Edouard Pignon", Œuvre gravé et lithographié" à **500** exemplaires,

DECIDE:

Article 1er: De réserver 300 exemplaires à la vente à la boutique du Musée et 200 exemplaires aux

hommages.

Article 2: Le catalogue sera mis en vente à la boutique du Musée au prix de 32,00 € T. T.C., soit

26,67 € H. T.

Article 3: Les recettes seront imputées à l'Article 7088 - Fonction 3 - Sous-Fonction 322 du Budget.

Article 4 : La présente décision sera :

Inscrite au registre des délibérations ;

Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville ;

Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances

Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le 0 8 JUL. 2022 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le 0 8 JUIL. 2022 Mis en ligne sur le site de la VIIIe le 0 8 JUIL. 2022

